conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NOWA FRIGO 10 L

UFI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU

Route de l'Orme des Merisiers

91190 Saint-Aubin

 Téléphone
 : +330169189500

 Téléfax
 : +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: propane-2-ol

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

contient Alcool

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
propane-2-ol	ISOPROPYL ALCOHOL 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 20 - < 25
éthanol	ALCOHOL 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 20 - < 25
éthane-1,2-diol	GLYCOL	Acute Tox. 4; H302	>= 2 - < 5

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28	STOT RE 2; H373 (Reins)	
01-2113430010-20	Estimation de la toxicité aiguë	
	Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool

Poudre chimique sèche

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible

en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination

conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre

13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter

l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le récipient

d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
propane-2-ol	ISOPROPYL ALCOHOL	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	FR VLE	
	Information sup	plémentaire: Valeurs I	imites indicatives	1	
éthanol	ALCOHOL	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE	
	Information sup	plémentaire: Valeurs I	imites indicatives		
éthanol	ALCOHOL	VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3	FR VLE	
	Information sup	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
éthane-1,2-diol	GLYCOL	TWA	20 ppm 52 mg/m3	2000/39/EC	
	Information suppeau, Indicatif	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la			
éthane-1,2-diol	GLYCOL	STEL	40 ppm 104 mg/m3	2000/39/EC	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			ficative à travers la	
éthane-1,2-diol	GLYCOL	VME	20 ppm 52 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

éthane-1,2-diol	GLYCOL	VLCT (VLE)	40 ppm 104 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives			
éthane-1,2-diol	GLYCOL	VLCT (VLE) (Vapeur)	40 ppm 104 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives			
éthane-1,2-diol	GLYCOL	VME (Vapeur)	20 ppm 52 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propane-2-ol ISOPROPYL ALCOHOL	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
éthanol ALCOHOL	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
éthane-1,2-diol GLYCOL	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	106 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	53 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	7 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur	
propane-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
ISOPROPYL ALCOHOL		
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	intermittent release	140,9 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

	STP	2251 mg/l
	Oral(e)	160 mg/kg
éthanol ALCOHOL	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	STP	580 mg/l
	intermittent release	2,75 mg/l
éthane-1,2-diol GLYCOL	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	20,9 mg/kg
	Sol	1,53 mg/kg
	STP	199,5 mg/l
	intermittent release	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg
	Sédiment marin	3,7 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1:

2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : bleu
Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 8, à 20 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Point de fusion/point de

congélation

: -31 °C Méthode: ASTM D 1177

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : 22 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible Vitesse de combustion Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 0,94 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 4.570 mg/kg

DL50 oral (Rat): 5.045 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 47,5 mg/l

Durée d'exposition: 8 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 72,6 mg/l Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Souris): 27,2 mg/l Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 25 mg/l Durée d'exposition: 6 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 30 mg/l Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 10000 ppm Durée d'exposition: 6 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 12.870 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.900 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.400 mg/kg

éthanol

ALCOHOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

éthane-1,2-diol

GLYCOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 7.712 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Souris): 3.500 mg/kg

DL50 dermal (Lapin): 9.530 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Composants:

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

éthane-1,2-diol

GLYCOL:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système

respiratoire et de la peau.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

Espèce : Lapin Résultat : irritant

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405Résultat: Irritation légère des yeux

éthane-1,2-diol

GLYCOL:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

éthanol

ALCOHOL:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Espèce : Souris

Méthode : voir texte créé par l'utilisateur

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

éthane-1,2-diol

GLYCOL:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Composants:

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

éthane-1,2-diol

GLYCOL:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Salmonella typhimurium

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat (mâle et femelle)

Remarques: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

organes cible répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Espèce Rat, mâle > 20 mg/kg **NOAEL**

OCDE ligne directrice 403 Méthode

Espèce Rat, femelle NOAEL 1.730 mg/kg

Méthode OCDE ligne directrice 408

éthane-1,2-diol

GLYCOL:

Espèce Rat, mâle et femelle

200 mg/kg NÖAEL Voie d'application Oral(e)

OCDE ligne directrice 407 Méthode

Espèce Chien, mâles **NOAEL** 2.220 mg/kg

Voie d'application Dermale

OCDE ligne directrice 410 Méthode

Espèce Chien NOAEL 2 - 4 mg/kg Voie d'application Oral(e)

Méthode OCDE ligne directrice 410

Espèce Rat **NOAEL** 150 mg/kg Voie d'application Oral(e)

Méthode OCDE ligne directrice 452

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent

donner des effets narcotiques.

Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

propane-2-ol 67-63-0:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13.299 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.714 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

BPL: non

(Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

BPL: non

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Aliivibrio fischeri): 17.700 mg/l

Durée d'exposition: 5 mn

BPL:

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 5.175

mg/l

Durée d'exposition: 18 h Méthode: DIN 38412

BPL:

éthanol

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

64-17-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50: 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50: 4.432 mg/l

EC10: 11,5 mg/l

EC10: 280 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

éthane-1,2-diol 107-21-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 72.860 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 18.500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 6.500 - 13.000

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6.500 -

13.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 10.000

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

EC20 (boue activée): > 1.995 mg/l

Durée d'exposition: 30 mn

CE50 (boue activée): 225 mg/l Durée d'exposition: 30 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 15.380 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: 8.590 mg/l Durée d'exposition: 7 d

Espèce: Ceriodaphnia (puce d'eau)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

propane-2-ol 67-63-0:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 95 % Durée d'exposition: 21 d Méthode: OECD 301 E

Inoculum: boue activée

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 53 % Durée d'exposition: 5 d

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 10 d

BPL: non

Biodégradation: 99,9 %

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 2,32 g/kg

ThOD : 2,40 g/g

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

éthanol 64-17-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

éthane-1,2-diol 107-21-1:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 83 - 96 % Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 90 - 100 %

Lié à: voir texte créé par l'utilisateur

Durée d'exposition: 10 d Méthode: OECD 301 A

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 0,81 g/g

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 1,29 g/g

BOD/COD : BOD/COD: 63 %

ThOD : 1,29 g/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

propane-2-ol 67-63-0:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log

Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 0,05

éthanol 64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,32

éthane-1,2-diol 107-21-1:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -1,36

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

propane-2-ol 67-63-0:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Koc: 25Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

éthanol 64-17-5:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

éthane-1.2-diol 107-21-1:

Répartition entre les

: Milieu:Sol Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

compartiments environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

> persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

propane-2-ol 67-63-0:

Evaluation Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 1987 IMDG : 1987 IATA : 1987

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ALCOOLS, N.S.A.

(isopropanol, éthanol)

IMDG : ALCOHOLS, N.O.S.

(isopropanol, Ethanol)

IATA : Alcohols, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3 IMDG : 3 IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : F1
Groupe d'emballage : II
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

No EMS Numéro : F-E, S-D

IATA

(Cargo) : Alcohols, n.o.s.

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES 5.000 t 50.000 t

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 43,34 %

799,92 g/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 43,34 %

407,4 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: <5% Agents de surface anioniques

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la

maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas

échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique 2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement

d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de

caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en

France (INRS)

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande: TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA FRIGO 10 L

WM 0713887 Numéro de commande: 0713887

Version 3.6 Date de révision 15.06.2022 Date d'impression 23.06.2022

Classification du mélange: Procédure de classification:
Flam. Liq. 2 H225 Sur la base de données d'essai.

Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul STOT SE 3 H336 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR

500000004298